

FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE BÂTIMENT - TRAVAUX PUBLICS - BOIS - PAPIER-CARTON MATÉRIAUX - CÉRAMIQUE

SERVICE COMMUNICATION REVUE DE PRESSE SEMAINE 47/09

1



1. Légère augmentation du SMIC au 1er janvier prochain
2. La sortie de récession se confirme mais l'économie reste convalescente
3. « La reprise se consolidera en fin d'année »
4. Contrat gigantesque pour Bouygues au Qatar
5. Vinci signe un accord pour un tramway à Ho Chi Minh Ville
6. Les majors du BTP souffrent au troisième trimestre mais maintiennent leurs objectifs
7. Grande opération de sensibilisation sur les dangers et des coûts des TMS
8. Sacyr . Le groupe espagnol de BTP a présenté hier des...
9. Antoine Zacharias (ex-PDG Vinci) cité au tribunal pour rémunération abusive
10. Le BTP se mobilise pour soutenir l'activité
11. Le groupe de BTP Fayat acquiert Nord France Constructions
12. Le parquet renvoie l'ex-PDG de Vinci devant le tribunal
13. Les défaillances d'entreprise resteront à un niveau record en 2010
14. L'UPA met un pied hors de l'artisanat
15. Dialogue social dans les TPE : le Medef prendra son temps
16. Un bras de fer à hauts risques politiques pour l'exécutif
17. Pôle emploi : des élections marquées par un repli identitaire
18. Paritarisme : la CGPME réclame des sièges au Medef
19. Le Belge Herman Van Rompuy devient le premier président du Conseil européen
20. Vinci va réunir les fonctions de président et de DG
21. Jean-Pierre Delannoy et la tête de la CGT
22. Les Lancement de la campagne électorale à la CGPME
23. jeunes patrons plutôt sereins sur les salaires

Les échos 16 novembre 2009

Légère augmentation du SMIC au 1er janvier prochain

Le SMIC va de nouveau augmenter le 1er janvier en application de la réforme votée fin 2008. La hausse, qui ne sera définitivement fixée que le 15 décembre, sera limitée autour de 0,35 %. Un coup de pouce gouvernemental ne semble pas à l'ordre du jour.

Jusqu'à présent, sauf en cas de trop grand dérapage des prix, le SMIC augmentait tous les 1^{er} juillet. C'est fini. A partir de 2010, le rendez-vous a été ramené au 1^{er} janvier. Concrètement, cela signifie que la hausse sera officialisée dès le 16 décembre, au lendemain de la publication de l'inflation de novembre par l'Insee et de la réunion, obligatoire, de la Commission nationale de la négociation collective, où siègent les partenaires sociaux. C'est à cette date que se tiendra le dernier Conseil des ministres avant les vacances de Noël.

3

Près d'un an après son adoption, la réforme du SMIC, inscrite dans la loi sur les revenus du travail de décembre 2008, va finir d'entrer en vigueur. Jusqu'à présent, de fait, les négociations salariales de branche et d'entreprise se déroulaient avant que soit connue la revalorisation du Salaire minimum interprofessionnel de croissance. Désormais, les discussions auront lieu en connaissance de cause.

Conséquence immédiate de ce changement : il ne se sera écoulé que six mois entre les deux augmentations légales du SMIC. Un plus pour les salariés concernés, un moins pour les entreprises. Mais l'impact de l'augmentation à venir imposée par le Code du travail sera très limité compte tenu de la faible évolution des deux indicateurs économiques sur lesquels se fonde la formule légale : l'inflation et l'évolution du salaire d'un ménage ouvrier, connue depuis vendredi. Si elle devait intervenir aujourd'hui, la hausse minimale du SMIC se situerait à 0,35 % (4,50 euros brut mensuels pour un temps plein). Un dérapage des prix en novembre paraît très peu probable, et le taux final ne devrait donc pas être très différent. Cette fois-ci, il n'y aura ni problème d'inflation négative ni problème de perte de pouvoir d'achat du salaire ouvrier, qui pourraient laisser planer une incertitude.

Prudence

Quant à la perspective d'un coup de pouce du gouvernement, elle n'est manifestement pas à l'ordre du jour. Le document précisant les « *grandes orientations des finances publiques* » pour 2010 affirme que « *la poursuite de la politique d'allègement du coût du travail (absence de coup de pouce au SMIC) continuera de favoriser le retour à l'emploi des moins qualifiés* ».

Le rapport que le groupe d'experts composé des économistes Paul Champsaur, Gilbert Cette, Francis Kramarz, Martine Durand et Etienne Wasmer, doit remettre au gouvernement au plus tard le 30 novembre, ne s'annonce donc pas déterminant, sur ce point en tout cas. D'autant qu'en juin, il avait prôné la prudence et que la situation économique n'a pas assez évolué depuis pour justifier un changement de pied.

La sortie de récession se confirme mais l'économie reste convalescente

Au troisième trimestre, le produit intérieur brut (PIB) a progressé de 0,3% par rapport au deuxième, selon les premiers résultats des comptes trimestriels de l'Insee publiés vendredi. Comparable à celui du trimestre précédent, ce niveau de croissance est moitié moindre que ce qu'anticipaient les économistes.



La page de la récession est tournée, mais la croissance française reste faible. Au troisième trimestre, le produit intérieur brut (PIB) a progressé de 0,3% par rapport au deuxième, selon les premiers résultats des comptes trimestriels de l'Insee publiés vendredi. Comparable à celle du trimestre précédent, cette légère hausse montre que « *l'activité française reste en convalescence* », note l'économiste Olivier Bizimana, du **Crédit Agricole**. Il faudra du temps pour que la France renoue avec les rythmes de croissance d'avant la crise. Et même si Christine Lagarde espère que l'« *on finira l'année sur les chapeaux de roue* », la ministre de l'Economie prévient que « *la sortie de crise devrait être graduelle en 2010* ». Actuellement examiné au Parlement, le projet de budget 2010 prévoit une croissance du PIB de 0,75 %, même si François Fillon a récemment indiqué qu'elle devrait plutôt se situer entre 1% et 1,5%. Dans ce contexte, la priorité du gouvernement est clairement de stimuler la croissance, quitte à laisser filer les déficits plus longtemps que ne le demande Bruxelles. A court terme, en maintenant une partie des mesures de soutien prises pendant la crise. A moyen terme, en lançant le grand emprunt, que le président de la République justifie pour financer les dépenses d'avenir et redresser la croissance potentielle. Jeudi matin, les membres de la Commission Juppé-Rocard remettront à **Nicolas Sarkozy** leur rapport préconisant un investissement public de 35 milliards d'euros.

La bonne surprise de l'emploi

Si le retour de la croissance au deuxième trimestre après un an de récession avait constitué une heureuse surprise, la croissance du troisième trimestre s'est, elle, avérée décevante : elle est deux fois inférieure à ce qu'attendaient les économistes et nettement moins vive que celle affichée par l'Allemagne (+ 0,7 %). Début octobre, l'Insee avait misé sur une croissance de 0,5 % et les derniers chiffres de production manufacturière publiés quelques jours plus tôt avaient laissé espérer une hausse encore plus forte.

L'industrie a bel et bien rebondi (+ 2,3%) mais cela n'a pas été le cas d'autres secteurs, comme la production d'énergie (- 3,1%) ou la construction (- 2,1%). Ce repli du BTP s'est traduit par une baisse de l'investissement en logement des ménages et des travaux publics.

En réalité, « *les principaux moteurs de la croissance française restent affaiblis au troisième trimestre* », constate le **Crédit Agricole**. La consommation totale des ménages est restée stable (après avoir progressé de 0,3% au trimestre précédent). En repli pour le sixième trimestre consécutif, l'investissement global s'est un peu plus contracté (à - 1,4%). Contrairement à ce que certains attendaient, les entreprises n'ont pas encore commencé à reconstituer leurs stocks, même si le déstockage touche à sa fin et ne pèse quasiment plus sur l'activité (0,1 point de PIB). Au final, la croissance est due quasi uniquement au commerce extérieur, tiré par un fort rebond des exportations (+ 2,3%). « *Cela tient en partie au secteur automobile, puisque les constructeurs français ont bénéficié indirectement des mesures de primes à la casse mises en place par nos voisins* », indique Bruno Cavalier, chez Oddo Securities.

Si le niveau de croissance a déçu, la stabilisation de l'emploi salarié a, en revanche, constitué une bonne surprise. Après avoir supprimé quelque 400.000 postes entre début 2008 et mi-2009, l'économie française aurait détruit seulement 5.500 emplois au troisième trimestre.

Le secrétaire d'Etat à l'Emploi, Laurent Wauquiez, s'est félicité de ce « *signe avant-coureur positif* » d'un rétablissement du marché du travail. Un signe qu'il faut cependant regarder avec prudence, la crise ayant montré l'extrême volatilité de l'intérim, reflet aussi de la méfiance des entreprises sur la pérennité du rétablissement de la conjoncture.

PIERRE-OLIVIER BEFFY CHEF ECONOMISTE CHEZ EXANE-BNP PARIBAS

« **La reprise se consolidera en fin d'année** »

La France affiche une croissance (0,3 %) inférieure à celle de l'Allemagne (0,7 %) et à celle de la zone euro au troisième trimestre. Pour quelles raisons ?

Il faut bien voir que l'Allemagne a profité au troisième trimestre de mesures de relance très puissantes : le budget de la prime à la casse y est de 5 milliards d'euros, contre 400 millions en France et les consommateurs ont souhaité bénéficier de la mesure avant son épuisement fin août. L'économie allemande est aussi traditionnellement beaucoup plus cyclique, car l'industrie y tient une part plus importante. La récession a été bien plus sévère en Allemagne qu'en France, mais le rebond sera plus fort dans les trimestres à venir. Pour le reste de la zone euro, beaucoup de pays enregistrent leur premier trimestre de rebond, alors que la France est en expansion depuis le deuxième trimestre.

Comment voyez-vous la fin de l'année pour la France ?

La fin de l'année verra la reprise se consolider. La stabilisation de l'emploi au troisième trimestre permet d'espérer une certaine résistance de la consommation. Certes, des risques persistent : la fin de la prime à la casse allemande va commencer à brider les exportations et la grippe A peut également un peu peser sur la croissance. Mais ces éléments ne remettront pas en cause l'expansion économique. C'est pourquoi nous prévoyons 0,4 % de croissance pour le quatrième trimestre.

Les effets du plan de relance sont essentiellement concentrés sur le deuxième semestre. Même si certaines mesures sont prolongées, faut-il craindre une rechute en 2010 ?

Les mesures de relance ne constituent qu'une partie du soutien de l'Etat. Les allocations chômage et la moindre taxation des entreprises et des ménages contribuent encore plus à soutenir l'économie. En outre, l'expansion budgétaire et monétaire est gigantesque et simultanée au niveau mondial. Ces efforts budgétaires ont un effet d'entraînement très puissant et relativement durable. L'année 2010 continuera donc d'en bénéficier. Le gouvernement en rajoute d'ailleurs avec le grand emprunt. Même si nous ne percevons pas immédiatement les conséquences de ces nouveaux investissements, cela peut créer une bonne dynamique dans des secteurs moteurs. La France ne peut pas se permettre de manquer le prochain cycle d'innovations et de croissance de l'économie mondiale.

La consommation des ménages reste stable. Pourrait-elle décrocher par la suite ?

Pendant tout le début de la crise, elle s'est montrée extrêmement résistante par rapport à tous nos voisins européens. Aujourd'hui, la consommation semble moins vigoureuse, mais il ne pouvait pas en être autrement compte tenu de la hausse du chômage. Dans les dernières enquêtes, il ressort que les ménages retrouvent un peu de confiance et qu'ils craignent un peu moins le chômage. C'est un facteur encourageant. En plus, la prime à la casse n'a pas été arrêtée brutalement et va continuer de soutenir la consommation automobile. La croissance molle de la consommation va donc se poursuivre en 2010.

Le moniteur 16 novembre 2009

Contrat gigantesque pour Bouygues au Qatar

Bouygues Bâtiment International, filiale de Bouygues Construction, va construire neuf tours de bureaux de 18 à 52 étages, un hôtel 5 étoiles, un centre commercial, un centre de conférences, une mosquée, ainsi que des parkings dans le quartier des affaires de Doha. Montant total 950 millions d'euros.

Ce projet "sera réalisé dans un environnement particulièrement difficile du fait de l'exiguïté du site", a précisé le groupe de BTP dans son communiqué du lundi 16 novembre.

Il a été attribué au groupe français par Barwa Financial District, filiale de Barwa Real Estate, le plus grand groupe immobilier semi-public du Qatar.

Bouygues Bâtiment International réalisera les travaux en partenariat avec les entreprises qataries Midmac Contracting Company et Aljaber Engineering.

Le chantier, d'une durée de trois ans et demi, mobiliseront jusqu'à 6.000 collaborateurs en période de pointe, précise le groupe dans un communiqué.

Bouygues Construction a récemment finalisé plusieurs ouvrages sur la péninsule arabique, notamment l'Equestrian Club de Jeddah (Arabie saoudite), ainsi que le métro aérien de Dubaï (Emirats Arabes Unis).

Vinci signe un accord pour un tramway à Ho Chi Minh Ville

Le projet porte sur la conception et la construction de 12 kilomètres de tramway et 23 stations. Le montant total du projet est estimé à 200 millions d'euros.

Signé en présence de François Fillon, Premier ministre français, cet accord vise à la conclusion d'un contrat pour la réalisation clés en main de la première ligne de tramway d'Ho Chi Minh Ville.

Cet accord -- en groupement avec Lohr Industrie, une société alsacienne basée à Duppigheim (Bas-Rhin), pour le matériel roulant -- prévoit une première phase de discussions exclusives jusqu'au 30 juin 2010, ajoute le communiqué.

Il a été conclu dans la perspective de la signature d'un contrat de conception-construction en ECI (Early Contractor Involvement), forme contractuelle associant l'entreprise à la phase de conception et d'études du projet à l'issue de laquelle le montant des travaux sera fixé conjointement par le client et l'entreprise, précise Vinci.

Le projet porte sur la conception et la construction de 12 kilomètres de tramway et 23 stations. Le montant total du projet est estimé à 200 millions d'euros.

Vinci a déjà réalisé de nombreux projets d'infrastructures de transport clés en main, notamment les lignes 1, 2 et 3 du métro du Caire, les métros d'Athènes, de Rennes et de Paris (ligne 14), ou le tunnel routier Duplex A86, dans la banlieue ouest parisienne.

Le moniteur 13 novembre 2009

Les majors du BTP souffrent au troisième trimestre mais maintiennent leurs objectifs

Vinci annonce un recul de 6 à 7% du chiffre d'affaires de ses activités BTP et Bouygues a enregistré des ventes de 8,378 milliards d'euros au troisième trimestre, en recul de 4%. Les deux majors confirment toutefois leurs objectifs pour 2009.

Le secteur de la construction n'est pas encore tout à fait sorti de la crise et les résultats trimestriels des majors Bouygues et Vinci rendus publics jeudi 12 novembre en sont une nouvelle indication.

Ainsi Vinci a annoncé avoir dégagé au troisième trimestre un chiffre d'affaires en baisse de 5,7% à 8,604 milliards d'euros. Les métiers construction, routes et services à l'énergie affichent une baisse d'activité de 7,6% à 6,94 milliards d'euros. La filiale **Vinci Construction** enregistre le plus fort recul (-12,1%), en raison de la fin de plusieurs grands chantiers en France et de la "forte contraction des marchés de la construction au Royaume-Uni, en Belgique et en Europe Centrale". Les ventes de **Vinci Energies** reculent elles de 7,4%, tandis que celles d'**Euravia** restent stables au troisième trimestre.

Pour autant, les commandes de Vinci se maintiennent "à haut niveau" grâce à l'effet des plans de relance et "aux succès remportés, notamment à l'international, sur le marché des infrastructures et de l'énergie", souligne le communiqué. Le carnet de commandes atteint ainsi 24,2 milliards d'euros à fin septembre, en hausse de 4% par rapport à fin décembre et stable sur un an. A fin juin, il était évalué à plus de 24 milliards d'euros.

Pour 2009, le groupe confirme ses objectifs, à savoir une "légère hausse du chiffre d'affaires des concessions autoroutières françaises" et un "recul de 6 à 7% du chiffre d'affaires" de ses activités de BTP, avec pour ces dernières une "contraction limitée des marges opérationnelles".

Bouygues impacté par Colas

Même "punition" pour Bouygues qui a enregistré au troisième trimestre un chiffre d'affaires en baisse, impacté notamment par sa filiale Colas, mais confirme son objectif pour 2009. Pour les 9 premiers mois de 2009, le chiffre d'affaires s'établit à 23,168 milliards, en baisse de 3% sur la même période de 2008. Le bénéfice net du groupe s'élevait à 547 millions d'euros au 1er semestre 2009, contre 701 millions un an plus tôt.

Bouygues a enregistré des ventes de 8,378 milliards d'euros au troisième trimestre, en recul de 4%.

Par métier, le chiffre d'affaires trimestriel de **Bouygues Construction** est stable à 2,285 milliards d'euros. Le carnet de commandes, fin septembre, est en recul de 11% par rapport à fin septembre 2008 à 11,5 milliards d'euros. Mais, souligne Bouygues, "il n'inclut pas encore quelques grandes affaires, en particulier le tunnel de Miami (440 millions d'euros)".

L'activité de **Bouygues Immobilier** a augmenté de 5% sur le troisième trimestre 2008, "soutenue par le dispositif Scellier" pour les investisseurs louant leurs logements. Mais le carnet de commandes est en revanche en forte baisse de 29% sur un an, à 2,5 milliards d'euros à cause principalement d'un "marché à l'arrêt" dans l'immobilier d'entreprise.

Chez **Colas** (routes), le chiffre d'affaires recule de 10%. "En France, le fort rebond attendu au troisième trimestre avec le plein effet du plan de relance n'a pas eu lieu en raison des incertitudes concernant les recettes fiscales des collectivités locales", regrette Bouygues. Et, "à l'international, la baisse du chiffre d'affaires liée à la fin des grands chantiers n'a pas été compensée par les effets annoncés des plans de relance aux Etats-Unis, en partie décalés sur l'exercice 2010". Néanmoins, le carnet de commandes de Colas fin septembre 2009 reste élevé: il atteint 6,7 milliards d'euros, soit +5% par rapport à fin septembre 2008.

Le groupe confirme donc son objectif de chiffre d'affaires 2009 annoncé le 27 août (31,5 milliards d'euros) "hors contribution de Finagestion (sa filiale eau et électricité dont il a vendu 35,7% début novembre au fonds d'investissement Emerging Capital Partners, ndlr) prévue à 330 millions d'euros", indique le communiqué.

Le moniteur 13 novembre 2009

Grande opération de sensibilisation sur les dangers et des coûts des TMS

L'OPPBTP, en association avec les SIST-BTP (Services interentreprises de santé au travail du BTP), lance une campagne nationale de sensibilisation pour informer les professionnels du BTP du danger et des coûts des troubles musculosquelettiques (TMS).

8

Cette initiative, unique en France de la part d'une branche professionnelle, s'appuiera sur un site Internet, en ligne mi-novembre, www.tmsbtp-attentionfragile.fr et, à compter du 18 novembre et durant cinq semaines, des encarts publicitaires insérés dans les suppléments TV de la presse quotidienne régionale.

Parallèlement, des dépliants diffusés par les conseillers OPPBTP et les médecins du travail expliqueront ce que sont les TMS et ce qu'ils coûtent aux entreprises. Car ces pathologies constituent le premier problème de santé au travail en France. Selon les Caisses Nationales d'Assurance Maladie, "elles représentent 85 % des maladies professionnelles reconnues et connaissent une croissance de 16 % par an, en moyenne depuis 10 ans". Dans le BTP, près de 9 maladies professionnelles avec arrêt de travail sur 10 sont des TMS !

Différentes pathologies

Les affections périarticulaires, provoquées par certains gestes et postures de travail, sont les plus répandues avec près de 9 maladies sur 10.

Dans le bâtiment, l'épaule est hyper sollicitée. Peintres, maçons, plâtriers, plombiers, électriciens... effectuent des gestes répétés les bras en l'air, soulèvent, maintiennent des charges lourdes à hauteur d'homme ou à un niveau élevé, portent et utilisent des outils pesants ou vibrants. Tous sont concernés par des pathologies affectant cette articulation et qui figurent dans le peloton de tête des TMS observés dans le bâtiment.

Au premier rang des TMS de l'épaule, la tendinite de la coiffe des rotateurs. Les gestes les plus traumatisants sont ceux qui associent rotation interne du bras, abduction et sollicitation de la force musculaire. Une fois la tendinite installée, c'est le cercle vicieux qui se met en place s'il n'est pas brisé à temps : rupture d'un tendon, réduction des possibilités de mouvement de l'articulation, atrophie musculaire... nécessitant un arrêt de travail, et jusqu'à des situations remettant en question la poursuite de l'activité professionnelle. D'où l'importance de la prévention.

Le BTP génère également des affections chroniques du rachis lombaire dues au port de charges. Si elles représentent moins de 15 % du total des TMS, 70 % d'entre elles génèrent une incapacité de travail permanente.

Enfin, parmi les autres pathologies reconnues comme maladies professionnelles, on trouve les lésions chroniques du ménisque, les affections chroniques du rachis lombaire dues aux vibrations et les affections provoquées par les vibrations d'outils manuels (Enquête SUMER 2003 - Surveillance Médicale des Expositions et des Risques / Ministère du Travail).

Un sujet à traiter en priorité

Les TMS fragilisent les entreprises car en plus du coût direct de la réparation et de l'impact sur le taux de cotisation de l'entreprise, il faut tenir compte du coût indirect, beaucoup plus important.

Selon une étude menée par l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail), on estime entre 100 et 500 euros les coûts directement imputables aux TMS et à leur gestion (cotisations à l'assurance maladie, indemnités versées pour les salariés malades (absence, soins), frais liés à la recherche et l'aménagement des postes de travail pour les personnes victimes, temps passé pour gérer les dossiers des salariés touchés). Mais, toujours selon l'étude de l'ANACT, les coûts indirects sont pour leur part de 2 à 7 fois supérieurs aux coûts directs. Ils sont liés aux dysfonctionnements induits par les TMS et prennent la forme d'absentéisme et des départs, d'une perte de productivité (gestes ralentis, remplacement du salarié), etc.

Bien peser les décisions concernant l'organisation du travail

Un médecin du centre médical Apametra au Cannet (Alpes-Maritimes) a constaté qu'un simple détail organisationnel suffisait parfois à provoquer des tendinopathies de la coiffe des Rotateurs. Dans une entreprise de peinture, il a observé, d'une année sur l'autre, une augmentation exponentielle du nombre de ces affections. Après enquête, il s'est avéré que l'entreprise avait changé son mode opératoire : afin de limiter les coûts, les échafaudages fixes étaient remplacés par des échafaudages volants. Conséquence : le déplacement plusieurs fois par jour de gueuses d'une masse de 400 kg chacune et la modification des postures. Au final, une petite économie (coût de location des ponts et échafaudages) s'est traduite par des coûts plus importants (arrêts de travail, perte d'efficacité...).

A l'inverse, les responsables d'entreprises doivent savoir que la prévention passe par des actions parfois très simples.

Ainsi, demander au fournisseur de livrer des parpaings à l'endroit peut permettre à l'opérateur d'éviter de devoir les retourner (geste source de tendinite) et gagner jusqu'à 7,5% de productivité. Un "détail" qui peut rapporter beaucoup.

Les échos 17 novembre 2009

Sacyr . Le groupe espagnol de BTP a présenté hier des...

Sacyr. Le groupe espagnol de BTP a présenté hier des comptes trimestriels qui ont confirmé son redressement, avec un bénéfice net sur neuf mois de 461 millions d'euros, contre une perte de 6 millions d'euros sur la même période l'an dernier. L'amélioration s'explique principalement par la plus-value nette d'**impôts** de 800 millions d'euros dégagée par la vente de sa filiale de gestion d'autoroutes Itinere et par des plus-values sur des actifs immobiliers.

AFP 17 novembre 2009

Antoine Zacharias (ex-PDG Vinci) cité au tribunal pour rémunération abusive

NANTERRE — L'ex-PDG de Vinci, Antoine Zacharias, a été cité à comparaître par le parquet de Nanterre pour "abus de biens sociaux", après une enquête sur les conditions de sa rémunération lui ayant permis de dégager de confortables plus-values avant son départ du groupe, a-t-on appris lundi de source judiciaire.

"Antoine Zacharias a été cité au tribunal en sa qualité d'ex-président de Vinci, pour abus de biens sociaux en 2004, 2005 et 2006", a déclaré à l'AFP une source judiciaire.

La date du procès, devant le tribunal correctionnel de Nanterre, n'a pas été fixée.

Selon la source judiciaire, la citation délivrée par le parquet porte notamment sur des plans de stock options successifs dont a bénéficié M. Zacharias, en 2004, 2005 et 2006, et "dont la plus value potentielle au 1er juin 2006 a été estimée à 92,4 millions d'euros".

Forcé à la démission le 1er juin 2006 sous la pression du conseil d'administration du groupe de BTP et de concessions autoroutières, M. Zacharias avait aussi touché une indemnité de départ s'élevant à 12,870 millions d'euros.

A l'époque, le directeur général du groupe, Xavier Huillard, avait dénoncé dans une lettre au conseil d'administration de Vinci le salaire "très élevé" et les "millions de stock-options" dont avait bénéficié l'ex-PDG.

Courant juin 2006, des actionnaires de Vinci avaient déposé plainte à Nanterre pour "abus de biens sociaux". Le parquet de Nanterre avait ouvert une enquête préliminaire, confiée à la brigade financière qui avait entendu Antoine Zacharias le 9 avril dernier.

Outre les plans de stock options, il est également reproché à Antoine Zacharias d'avoir fait modifier en 2004 la composition du comité de rémunération de Vinci dans un sens plus docile, ce qui aurait abouti à une modification de la part variable de son salaire.

Le parquet estime à plus de 3,3 millions d'euros en 2004 et plus de 4,2 millions d'euros en 2005 les salaires supplémentaires touchés par M. Zacharias grâce à cette modification, selon la source judiciaire. Pour l'accusation, ce changement de calcul aurait également permis d'atteindre la valeur de près de 13 millions d'euros pour l'indemnité de départ, ainsi qu'un montant annuel de retraite de 2,14 millions d'euros, a précisé la source judiciaire.

Contacté par l'AFP, l'avocat de M. Zacharias a affirmé qu'il n'avait pas été informé de la citation au tribunal.

"Je trouve totalement aberrant au plan juridique de citer M. Zacharias seul devant le tribunal dans cette affaire, sans passer par l'ouverture d'une information judiciaire" confiée à un juge d'instruction, a-t-il cependant réagi.

"Je suis choqué et stupéfait. Cela illustre bien la dérive à venir", a-t-il ajouté.

Le groupe Vinci n'a pas souhaité faire de commentaire.

Après son départ du groupe, Antoine Zacharias avait estimé avoir été privé d'une partie de ses stock options. Il avait assigné son ancienne entreprise en justice pour obtenir 81 millions d'euros supplémentaires, mais il a été débouté par le tribunal de commerce de Nanterre puis par la cour d'appel de Versailles.

Le moniteur 16 novembre 2009

Le BTP se mobilise pour soutenir l'activité

Alors que s'ouvre aujourd'hui le Salon des Maires et des Collectivités Locales (à Paris, porte de Versailles), les organisations professionnelles du bâtiment et des travaux publics (Capeb, FFB, FNTP, FNSCOP-BTP) annoncent leur propre Plan de relance.

Pour soutenir l'investissement des collectivités locales et des organismes HLM, elles mettent sur la table 650 millions d'euros issus des réserves de leurs organismes de gestion (Pro BTP (protection sociale), SMA BTP (assurances), UCF (caisses de congés payés bâtiment) et CNETP (caisse de congés payés travaux publics). A ces 650 millions, Dexia Crédit Local -l'opérateur financier retenu à l'issue d'un appel d'offres mené cet été- ajoute 1,650 milliard d'euros. Au total, ce sont donc 2,3 milliards d'euros qui seront commercialisés à taux bonifiés par Dexia.

«Etre opérationnels rapidement»

Les travaux éligibles concernent pour 1,3 milliard d'euros (répartis en deux enveloppes) des travaux de bâtiment (construction neuve et travaux d'économie d'énergie) commandés par les communes ou leurs groupements ou par des organismes HLM. Quant au milliard d'euros restant, il est destiné aux travaux publics répondant à des objectifs de qualité de l'environnement, de sécurité des usagers, d'amélioration de la mobilité et de l'aménagement du territoire, de développement économique. Les bénéficiaires sont aussi les communes ou leurs groupements.

Le coup d'envoi de l'opération aura lieu dans les prochains jours et elle se poursuivra jusqu'à fin septembre 2010. Les travaux devront être engagés d'ici la fin de l'année 2010. «Notre dispositif arrive à point nommé pour amplifier le plan de relance gouvernemental et prendre le relais du remboursement anticipé de TVA» estime Patrick Bernasconi, président de la FNTP. «Nous avons fait en sorte que la répartition des enveloppes irriguent au mieux les territoires et l'ensemble du tissu des entreprises», ajoute Christian Baffy, président de la SMA BTP. «Nous devons être opérationnels rapidement, insiste Didier Ridoret, président de la FFB. Les mois qui viennent sont incertains pour nos entreprises». Reste à savoir si les futurs bénéficiaires seront en appétit. «D'un strict point de vue financier, le produit est intéressant, insiste Pascal Poupelle, directeur général de Dexia Crédit Local. L'inconnu réside dans le comportement des élus, inquiets de la suppression de la taxe professionnelle et de la réforme territoriale».

Pas de pression politique

Quoi qu'il en soit, ce dispositif - qui ressemble à un autre lancé par la profession en 1994 et qui avait connu un grand succès - se présente dans un contexte particulier. En effet, Jean Arthuis, président de la commission des finances du Sénat, vient de présenter un rapport appelant à «une gestion transparente des caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics». Les organisations professionnelles du BTP assurent qu'elles n'agissent pas sous pression. «Le dispositif a été mis sur pied bien avant le rapport du sénateur Arthuis, martèle Patrick Bernasconi. Mais lorsque l'on met huit protagonistes autour d'une table auxquels il faut ajouter deux ministères (travail et économie, ndlr), les choses prennent du temps».

Le journal des entreprises 17 novembre 2009

Aquitaine / Nord - Pas-de-Calais. Le groupe de BTP Fayat acquiert Nord France Constructions

Le girondin Fayat, 4e groupe français de BTP, a annoncé le rachat de la société lilloise Nord France Constructions. Basée à Lambersart, cette entreprise générale de bâtiment emploie 230 salariés et réalise 58 M€ de chiffre d'affaires sur le grand nord de la France (Nord-Pas-de-Calais, Picardie, nord de l'Île-de-France). Cette acquisition permet au groupe Fayat de s'implanter dans le Nord, région où il n'était pas présent jusqu'à présent.

Le monde 18 novembre 2009

Le parquet renvoie l'ex-PDG de Vinci devant le tribunal

Philippe Courroye, procureur de la République du tribunal de Nanterre, a décidé de citer à comparaître, à une date non encore fixée, Antoine Zacharias, ancien président du groupe Vinci, leader mondial du bâtiment et des travaux publics (BTP). M. Zacharias est soupçonné d'abus de biens sociaux, en raison de ses rémunérations excessives : *"C'est la première fois qu'un parquet s'intéresse aux conditions de rémunération d'un dirigeant, pour vérifier qu'elles sont bien attribuées dans l'intérêt de son entreprise"*, explique M. Courroye, qui a mené l'enquête en 2007, peu après son arrivée à ce poste.

Le 1^{er} juin 2006, au cours d'un houleux conseil d'administration, Antoine Zacharias avait, contre toute attente, été poussé à la démission et remplacé par Yves Thibault de Silguy au poste de président, Xavier Huillard étant confirmé comme directeur général.

C'était l'épilogue de plusieurs mois de conflit entre M. Zacharias et son numéro deux, M. Huillard qui, dans une lettre aux administrateurs datée du 26 mai 2006, estimait que son président *"abuse du groupe (...) et qu'à coups de millions de stock-options ou d'avantages, chaque année, (il) s'enrichit de plus de 250 millions d'euros sur la base des cours actuels"*, affirmant que *"M. Zacharias n'est plus mû que par l'argent et ne fait pas mystère de son intention de se délocaliser en Suisse afin d'échapper à plus de 100 millions d'euros d'impôt"*.

La qualification d'*"abus de bien social"* dans ce dossier peut cependant étonner, puisque ces gratifications, même si elles ont défrayé la chronique, ont été avalisées au fil des ans par le conseil d'administration de Vinci. L'enquête montre toutefois que M. Zacharias a opportunément fait modifier la composition du comité des rémunérations de Vinci, en mai 2004. Comme le raconte M. Huillard dans sa lettre, Alain Minc, Serge Michel et Patrick Faure, après *"avoir gavé de stock-options"* M. Zacharias, ont fini par caler. *"Cela ne lui suffisait plus, M. Minc et M. Michel ne pouvaient plus résister"*, explique M. Huillard.

12,8 millions d'indemnités

Le PDG décide alors de les remplacer par Alain Dinin, PDG du promoteur Nexity, Quentin Davies, membre du Parlement britannique, et Dominique Ferrero, alors "senior adviser" chez Merrill Lynch. En septembre 2004, le salaire de M. Zacharias devient, à compter du 1^{er} janvier précédent, entièrement variable. En réalité, fondé sur des indicateurs de performance déjà largement connus, il bondit de 3 millions d'euros en 2003 à 3,4 millions d'euros en 2004, puis 4,3 millions d'euros en 2005. Un robuste "package retraite" est aussi voté, lui assurant une pension annuelle à vie, de la moitié de son salaire, soit 2,145 millions d'euros. Une indemnité de départ de trois années de salaire, soit 12,87 millions d'euros, lui est versée lorsqu'il passe, le 9 janvier 2006, du poste de PDG à celui de président non exécutif.

L'enquête de la brigade financière vise, en outre, l'attribution de très généreux plans de stock-options : 290 000 actions attribuées en 2004, 894 000 en 2005 et 700 000 en 2006, soit 53 % de l'ensemble des options distribuées cette année-là. Les plus-values potentielles de ce portefeuille s'élevaient, en 2006, à 92 millions d'euros.

Ce renvoi devant le tribunal correctionnel, sans doute d'ici le printemps 2010, constitue un nouveau revers pour Antoine Zacharias, après celui infligé par les tribunaux civils. A la suite de son départ, il avait assigné son ancienne entreprise, lui réclamant 81 millions d'euros, avant d'être débouté par le tribunal de commerce de Nanterre (30 mai 2008) puis par la cour d'appel de Versailles (29 octobre 2009). Maître Georges Terrier, avocat de M. Zacharias, sollicité, n'a pas souhaité répondre à nos questions.

Les échos 18 novembre 2009

Les défaillances d'entreprise resteront à un niveau record en 2010

Euler Hermes estime que 68.600 entreprises pourraient encore être placées en redressement ou liquidation judiciaire l'an prochain, ce qui marquerait une hausse de 2 % par rapport à un niveau déjà record cette année.



Le retour de la croissance en France au cours des deux derniers trimestres ne veut pas dire que les entreprises sont sorties d'affaire. La reprise s'annonçant lente et fragile, le nombre de défaillances de PME va se maintenir à un niveau record en 2010. L'assureur-crédit Euler Hermes a estimé, hier, que 68.600 entreprises pourraient encore être placées en redressement ou liquidation judiciaire l'an prochain. Du jamais-vu. Un tel nombre marquerait encore une progression de 2 % par rapport à une année 2009 durant laquelle les défaillances auront déjà bondi de 17 % pour atteindre des sommets (avec 67.400 cas anticipés).

Reste que les entreprises hexagonales pourront se consoler en regardant la situation à l'étranger. Dans la zone euro, les défaillances bondiraient encore de 5 % en 2010, après avoir explosé de 46 % cette année. Rien qu'en Allemagne, elles progresseraient encore de 9 %, après une hausse de 15 % en 2009.

Bien qu'historique, la sinistralité aura donc été moins forte en France que dans certains autres pays. Cela s'explique du fait du mode de financement des entreprises. « *La part importante de la dette non financière des PME françaises a compensé la restriction bancaire et a permis d'amortir la crise de financement* », explique Karine Berger, directrice des études d'Euler Hermes.

La France, un cas atypique

En clair, les PME hexagonales ont tendance à moins recourir au crédit bancaire que d'autres entreprises européennes et se financent davantage auprès de leurs fournisseurs. Elles ont donc été moins exposées quand les banques ont fermé le robinet. La dette bancaire compte pour 11 % du bilan des PME françaises, contre 21 % en Allemagne. Inversement, le crédit fournisseur se situe entre 15 % et 20 % du financement des entreprises hexagonales, contre 8 % en Allemagne. Par ailleurs, « *contrairement aux idées reçues, la part des fonds propres dans l'industrie française n'est pas vraiment plus faible qu'ailleurs en Europe* », poursuit Karine Berger.

Pour toutes ces raisons, Euler Hermes explique que la crise économique a été largement plus néfaste que la crise financière pour les entreprises françaises. C'est la chute du chiffre d'affaires et la perte de rentabilité qui en a découlé qui sont à l'origine des défaillances. « *La crise bancaire a compté pour moins de 10 % des défaillances car les autres sources de financement (dettes fournisseurs et dettes sociales) ont pris le relais* », précise Karine Berger. La France est un cas atypique : selon l'assureur-crédit, les restrictions de financement ont expliqué la moitié des défaillances dans le monde en 2008.

En accordant des délais de paiement plus longs, les entreprises françaises ont pris à leur charge une partie du choc financier, estime donc Euler Hermes. Selon une étude que publie demain Altarea, société spécialisée dans l'information sur les entreprises, seules 31,7 % règlent ainsi leurs fournisseurs sans retard (contre 38,5 % en Europe).

Le troisième trimestre 2009 marque un tournant puisque les retards de paiement (qui s'ajoutent aux délais légaux) sont remontés à douze jours. Mais ils avaient connu auparavant un long cycle d'amélioration, conséquence de la préparation des entreprises au raccourcissement des délais de paiement imposé par la loi de modernisation de l'économie (LME).

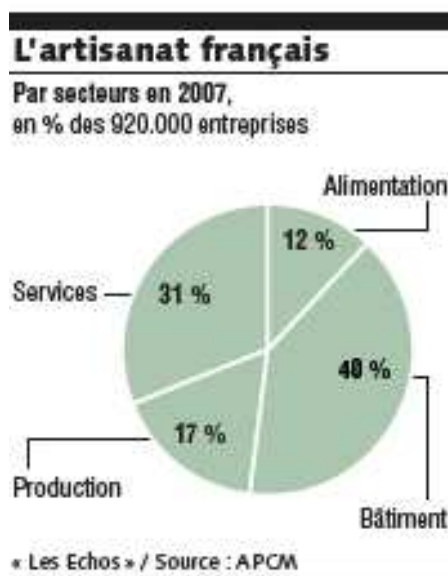
« Après avoir concentré leurs efforts sur la rentrée de cash, et donc l'encaissement au plus tôt des règlements des clients, les entreprises seraient-elles désormais tentées de baisser leur vigilance sur les paiements pour porter toute leur attention sur la reprise et donc le développement commercial ? », s'interroge Thierry Millon, responsable des analyses d'Altarea, pour qui « les deux objectifs doivent pourtant être menés de front : vendre et être payé ».

Toujours plus d'autoentrepreneurs

Le nombre record de défaillances et le fait que plus de neuf cas sur dix concernent des très petites entreprises ne semblent pas freiner les ardeurs des autoentrepreneurs. Sur les dix premiers mois de l'année, l'Insee a dénombré 263.374 demandes de créations sous ce régime, soit **plus d'une création d'entreprise sur deux**. En octobre, le nombre de nouvelles entreprises atteint 55.233 en données brutes, soit une hausse de 5,3 % par rapport au niveau record de septembre (mais - 4,9 % en données CVS). Sur les douze derniers mois, les créations d'entreprise ont bondi de 55 %.

L'UPA met un pied hors de l'artisanat

La section commerce de la CGAD, représentant 180.000 entreprises (épiceries, restauration, etc.), vient de quitter la CGPME pour rejoindre les artisans. Le Conseil national de l'UPA doit valider cette arrivée demain.



L'Union professionnelle artisanale (UPA) réunit demain son conseil national, au cours duquel il doit avaliser l'entrée de la section commerce de la Confédération générale de l'alimentation en détail (CGAD). Le conseil d'administration de celle-ci doit entériner cette décision aujourd'hui. Jusqu'à présent, seule la section artisanale de la CGAD (qui constitue, avec le bâtiment et les services, l'une des trois branches de l'UPA) adhère à l'organisation patronale. Dans le même temps, la CGAD vient de quitter la CGPME.

Ce transfert d'une organisation patronale à une autre est significatif tant pour l'UPA que pour la CGPME. Pour la première, l'arrivée de la section commerce de la CGAD traduit un premier pas hors de l'artisanat.

La section commerce représente environ 180.000 petites entreprises travaillant dans l'épicerie, l'hôtellerie-restauration, les fruits et légumes et les produits laitiers, soit davantage que la section artisanale (environ 120.000 petites entreprises). Alors que ces dernières sont inscrites au registre des métiers, les premières sont répertoriées au registre du commerce.

Un coup dur pour la CGPME

Si ce projet a mûri dans les esprits depuis plusieurs mois, l'UPA, qui travaille à la valorisation de l'image de l'artisan, sait qu'elle prend un risque. « *Il y a eu des débats identitaires* », reconnaît-on d'ailleurs au sein de l'UPA. « *Mais cela reste dans le même registre de l'économie de proximité* », tempère-t-on dans une UPA régionale. Pour tenir compte de cette arrivée, l'organisation patronale organise une assemblée générale extraordinaire, pour porter de 16 à 19 le nombre de sièges à son conseil national.

Le départ de la CGAD est un coup dur pour la CGPME. L'organisation, qui a reçu la « lettre de démission » de la confédération de l'alimentation, minimise ce départ en listant les dernières arrivées de fédérations (hospitalisation privée, cuisinistes, opticiens, diagnostiqueurs immobiliers...) et en rappelant, surtout, que les fédérations membres de la CGAD restent adhérentes. « *Le fait que la tête de réseau parte nous bouleverse mais ne nous traumatise pas* », assure Jean-Eudes du Mesnil du Buisson, secrétaire général de la CGPME.

C'est tout de même un message fort de la part des plus petites entreprises. « *La CGAD ne se retrouvait plus dans les positions de la CGPME, qui est tenue par l'UIMM (métallurgie) et la FFB (bâtiment)* », explique un connaisseur des dossiers patronaux. Ce transfert intervient alors que la CGPME a déposé, il y a quelques mois, un dossier à la Direction du travail pour obtenir la représentativité artisanale. Elle en attend les résultats pour la fin de l'année.

Dialogue social dans les TPE : le Medef prendra son temps

C'est un dossier qui ne semble pas près d'aboutir. Hier, lors de son point presse mensuel, Laurence Parisot a prévenu que le Medef prendra tout son temps pour débattre de la mesure de l'audience et, éventuellement, de l'organisation du dialogue social dans les entreprises de moins de 11 salariés. « *Aucune porte n'est fermée. Mais d'une manière totalement unanime, le conseil exécutif a considéré qu'il fallait du temps* », a expliqué la présidente du Medef.

Jugeant que le sujet ne faisait pas partie des urgences en période de crise, elle a pris en outre un angle plus juridique pour justifier cette position : « *La loi dit qu'il peut y avoir un problème de mesure d'audience uniquement dans les branches qui ont plus de la moitié de leurs salariés dans des entreprises de plus de 11 salariés.* » Parmi la vingtaine de branches concernées, se trouvent, selon le Medef, les cabinets dentaires, d'avocat ou d'architecte, les concierges : « *Il est important que ces professions se positionnent elles-mêmes* », a-t-elle jugé.

Un calendrier jusqu'en mai 2010

« *Cela ne concerne pas, loin de là, que les professions libérales* », rétorque le ministère du Travail, qui cite aussi « *les pâtisseries, les coiffeurs et les petites entreprises du bâtiment* » et rappelle le « *taquet temporel* » fixé par Xavier Darcos, qui a annoncé un texte législatif pour le premier trimestre. Une pression qui ne semble guère affecter Laurence Parisot, qui n'a fixé aucun délai pour faire aboutir les réflexions en cours. « *Est-ce dans quinze jours, un mois, trois mois, je ne sais pas* », a-t-elle ainsi éludé. Une position qui irritera les syndicats, a fortiori la CGT et la CFDT, pressées de s'ouvrir les portes des très petites entreprises.

Le patronat, qui ne parvient pas à trouver de position commune, a disjoint le dossier de la délibération sociale, qui s'est par ailleurs poursuivie, hier, sur la modernisation du dialogue social et la réforme des institutions représentatives du personnel (IRP). Un vaste dossier où les partenaires sociaux prennent aussi tout leur temps.

La séance d'hier a été consacrée à un nouvel examen de l'état des lieux dressé par le Medef et la prochaine réunion n'interviendra que le 5 janvier ! Autre signe que le dossier sera très long à démêler : les partenaires sociaux ont calé, hier, plusieurs dates de nouvelles rencontres qui courent jusqu'à mai 2010. Laurence Parisot a, en outre, annoncé que sera désormais incluse dans ces discussions la question de l'égalité hommes-femmes. Mais elle rejette implicitement les sanctions. « *Que les mecs soient moins misogynes !* », a-t-elle plutôt avancé, y voyant « *la seule solution* ». Enfin, Laurence Parisot a indiqué chercher des dates avec les syndicats pour ouvrir la délibération sociale sur la modernisation du paritarisme « *avant Noël* ».

Un bras de fer à hauts risques politiques pour l'exécutif

La fronde des maires renforce l'impression de cacophonie à droite. Et l'opposition cherche à accréditer l'idée que la suppression de la taxe professionnelle sera payée par les ménages.

En apparence, la question de la suppression de la taxe professionnelle a tout du débat technique. Surtout quand elle se focalise sur les compensations. Les nombreuses objections soulevées par les élus et leurs inquiétudes seraient à mille lieux des préoccupations des Français, toujours aussi inquiets des répercussions de la crise. Et donc sans grand risque politique à quelques mois des élections régionales.

Mais la réalité est tout autre, avertissent politologues et sondeurs. Le bras de fer entre les élus et l'exécutif sur la taxe professionnelle pourrait avoir des conséquences dommageables pour le pouvoir en place, préviennent-ils. D'abord parce que cette nouvelle polémique vient s'ajouter à toute une série de controverses ayant déjà affaibli **Nicolas Sarkozy** et son gouvernement depuis la rentrée (**taxe carbone**, fiscalisation des indemnités pour accident du travail, affaire Frédéric Mitterrand, nomination de Jean Sarkozy à l'Epad...). « *La fronde des élus locaux renforce dans l'opinion l'impression d'une cacophonie croissante à droite* », souligne Jérôme Fourquet, le directeur adjoint du département opinion de l'Ifop.

« *Il n'est jamais très bon, ensuite, de liguier contre soi les maires, qui sont les élus les plus proches et les mieux considérés de la population* », poursuit-il. « *Nicolas Sarkozy risque d'apparaître comme coupé des réalités du terrain* », renchérit François Miquet-Marty, le président de Viaivoice. Un reproche qui lui a déjà été fait, y compris dans la majorité, au moment de l'affaire Jean Sarkozy.

Double message de l'opposition

Enfin et surtout, le débat sur la suppression de la taxe professionnelle, une mesure à l'origine plutôt consensuelle tant cet impôt est décrié à droite comme à gauche depuis des décennies, « *est en train de dérapier et d'échapper à ses initiateurs* », relève Brice Teinturier, le directeur général adjoint de TNS Sofres. La question des compensations est devenue centrale. « *De plus en plus de Français commencent à se demander si au final ce ne sont pas eux qui paieront l'addition* », soit à travers une hausse des **impôts** locaux, soit par le biais d'une baisse des prestations accordées par les collectivités locales, ajoute-t-il.

L'opposition fait, en tout cas, tout pour les en convaincre. A tour de rôle, hier, les leaders socialistes se sont relayés, notamment dans les médias et lors des questions d'actualité à l'Assemblée, pour marteler un double message : l'Etat n'a plus le sou et se défasse sur les collectivités locales ; le cadeau fiscal fait aux entreprises avec la suppression de la taxe professionnelle sera financé par les particuliers.

« *Aujourd'hui, sur les impôts locaux, les ménages paient 48 % et les entreprises 52 %* », a rappelé Laurent Fabius, sur Europe 1. Si la réforme a lieu, « *les ménages paieront 68 %*. *On nous dit : "vous allez recevoir des dotations à la place" ; tout le monde sait que le gouvernement n'a pas d'argent ! [...] Des milliers de gens commencent à comprendre qu'ils ne pourront plus faire fonctionner le club de foot, le club de vélo...* »

Ces attaques font d'autant plus de dégâts, insiste Jérôme Fourquet, que « *les impôts locaux, contrairement à l'impôt sur le revenu, sont payés par tous les Français* ». Et qu'ils ont déjà fortement augmenté cette année.

Pôle emploi : des élections marquées par un repli identitaire

Le premier décompte officiel des élections professionnelles en cours à Pôle emploi, sur environ deux tiers des inscrits, place le SNU (FSU) nettement en tête alors que l'extrapolation des résultats à l'ANPE et à l'Unedic donnait FO numéro un.

17

Les syndicats de Pôle emploi avaient jusqu'à aujourd'hui pour se prononcer sur le projet de convention collective finalisée avec la direction de Pôle emploi le 5 novembre. Il est cependant acquis qu'il va recueillir le paraphe d'une majorité d'organisations : Force ouvrière, l'Unsa et la CFTC l'ont déjà signé et la CGC. La CFDT devrait faire de même. Le directeur de Pôle emploi, Christian Charpy, n'a donc pas de souci à se faire sur ce point. Les négociations ayant démarré avant les élections, le paraphe de quatre organisations sur huit lui garantit l'avenir de ce texte, que ne devraient signer ni le SNU, affilié à la FSU, ni la CGT.

Les résultats des élections professionnelles dont le premier tour s'achève le 1^{er} décembre vont en revanche lui fournir de sérieux motifs d'inquiétude. Le premier pointage officiel portant sur les deux tiers des votants, mis en ligne par la CGT hier, confirme la tendance constatée en début de semaine.

Un avertissement fort

L'agrégation des résultats électoraux dans les anciennes institutions - ANPE et Assedic - donnaient Force ouvrière à environ 20 %, la CGT à un peu plus de 16 % et le SNU un peu en dessous de 16 %. Ce dernier est remonté en première place, à 21,15 %, loin devant FO, à 17,5 %, la CGT restant stable à 16,5 %. Le SNU a déjà engrangé plus de voix qu'avant (5.000 contre 4.500). Or il a une particularité : il n'était pas du tout implanté à l'assurance-chômage. Sa performance est donc un avertissement fort des ex-ANPE à celui qui fut leur directeur avant d'être celui de Pôle emploi.

La suite du dépouillement devrait réduire son score : un certain nombre d'établissements restant à prendre en compte comportent plus d'ex-Assedic que d'ex-ANPE. Mais la hiérarchie ne devrait pas être modifiée. Christian Charpy devra le prendre en compte, d'autant que plusieurs petits syndicats sur lesquels il s'est appuyé pour la fusion vont disparaître. Il n'y a pas eu de surprise de ce côté-là : la CFTC, l'Unsa et SUD n'atteindront pas le seuil de représentativité fixé à 10 % pour les négociations d'entreprise, ni même à 8 % pour les négociations de branche (qui s'appliquera à l'avenir pour toute renégociation de la convention collective). La survie de la CFDT est acquise, mais la CGC n'était pas sûre hier d'atteindre les 10 %. Si elle reste en deçà, le SNU et la FSU détiendront des cartes maîtresses.

L'état des forces syndicales avant la fusion

ANPE : FSU 27,19 %FO 17,64 %CGT 14,63 %CGC 12,5 %SNAP/CFTC 12,20 %CFDT 8,63 %Unsa 5,55 %**Assedic:** CFDT 26,7 %FO 26,1 %CGT 20,7 %CFTC 12,4 %CGC 12,5 %SUD 1,2 %Unsa 0,5 %Autres 0,4 %

Paritarisme : la CGPME réclame des sièges au Medef

La CGPME conteste la répartition de postes au sein de deux instances paritaires de Pôle emploi et du 1 % logement.

Nouveaux statuts

Accord rapide

Trois bonnes raisons militaient en faveur de la nomination de Catherine Ashton. C'est une femme, comme l'exigent depuis le début de la semaine les eurodéputées tous partis confondus. Elle vient d'un grand pays à longue tradition diplomatique. Travailleuse, elle appartient à la famille socialiste, à laquelle le poste était promis au terme d'un accord avec le PPE, le principal parti de droite de l'assemblée dont un membre préside déjà le Parlement et un autre la Commission.

« *Cela s'est passé relativement facilement ou en tout cas rapidement* », s'est félicité à l'issue du conseil **Nicolas Sarkozy**. Le président de la République a salué les qualités qui ont amené les Vingt-Sept à faire ces choix. « *Herman est un homme habitué aux compromis au bon sens du terme* », a-t-il souligné. C'est aussi, selon lui, « *l'une des personnalités les plus fortes autour de la table du conseil* ». Quant à Catherine Ashton, « *elle a joué un rôle essentiel à la Chambre des lords pour faire passer le traité de Lisbonne, ce qui n'est pas rien* ». De son côté, Fredrik Reinfeldt, le Premier ministre suédois, s'est félicité que ces décisions soient intervenues à l'unanimité : « *Il est important que chacun s'y soit impliqué* ».

Par ailleurs, les Vingt-sept ont nommé pour dix-huit mois un diplomate français, Pierre de Boissieu, comme secrétaire général du Conseil, le troisième poste créé par le traité de Lisbonne.

Challenge 20 novembre 2009

Vinci va réunir les fonctions de président et de DG

L'actuel directeur général Xavier Huillard deviendra P-DG en mai 2010. Le président Yves-Thibault de Silguy sera lui nommé vice-président-administrateur référent.

Vinci a annoncé, jeudi 19 novembre, que son directeur général et administrateur Xavier Huillard deviendrait P-DG en mai 2010. Comme d'autres avant lui (la Société Générale par exemple), le groupe de BTP a donc décidé de réunir les postes de président et de directeur général.

"Renforcer l'efficacité opérationnelle de la société"

Cette modification de la gouvernance, qui sera effective après la prochaine AG des actionnaires le 6 mai 2010, s'accompagnera de la nomination d'un vice-président-administrateur référent, l'actuel président Yves-Thibault de Silguy.

Selon le communiqué officiel, c'est ce dernier qui a proposé cette évolution qui "permettra de renforcer l'efficacité opérationnelle de la société, et d'améliorer le fonctionnement de ses organes de gouvernance". Pour Vinci, "le P-DG disposera de la pleine responsabilité de la gestion et de la représentation de Vinci. Le vice-président-administrateur référent assistera le président dans ses missions, notamment dans l'organisation et le bon fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités".

DG depuis 2006

Ancien élève de l'École Polytechnique et de l'École nationale des Ponts et Chaussées, Xavier Huillard a fait pratiquement toute sa carrière dans le secteur de la construction. Entré en 1996 à la SGE (devenue Vinci en 2000), il est nommé président de Vinci Construction en 2000. A ce poste, il est l'artisan de la fusion des activités de construction de GTM (filiale de Suez-Lyonnaise des Eaux) et de SGE au sein de Vinci en 2000.

En 2002, il devient directeur général délégué de Vinci et prend la présidence de Vinci Energies, dont il accélère le développement en Europe.

Il est nommé en janvier 2006 directeur général de Vinci à la suite de la dissociation par le groupe des fonctions de président et de directeur général. Le P-DG Antoine Zacharias l'avait désigné officiellement en 2005 comme son successeur, avant de demander son remplacement car il avait dénoncé ses rémunérations exorbitantes. En juin 2006, le conseil d'administration a contraint Antoine Zacharias à la démission, confirmant Xavier Huillard à son poste de directeur général.

Libération

Jean-Pierre Delannoy et la tête de la CGT

20

Affluence très mesurée au meeting syndical de classe, animé hier à Toulouse par le métallo du Nord Jean- Pierre Delannoy, 57 ans et principal opposant à Bernard Thibault au prochain congrès de la CGT début décembre. Guère plus de 50 personnes sont venues écouter celui qui se présente comme un « héritier » du cégétiste de l'après-guerre Benoît Frachon. « A quoi sert un syndicat qui ne prend pas l'initiative de réunir les Continental, les Coter- piller, les Freescale, mais qui se contente d'aller grignoter des petits fours aux assises de l'industrie lancées par le gouvernement ? a-t-il demandé. La stratégie de merde qui consiste à lancer des mobilisations sans lendemain tous les trois ou quatre mois ne mène nulle part. » Son programme : « L'unité d'action et la création d'un rapport de force pour engager, depuis /es usines, le blocage de la production. » Autrement dit, la « grève générale ».

Les échos 20 novembre 2009

Lancement de la campagne électorale à la CGPME

La Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) ouvre samedi pour un mois le dépôt des candidatures à la présidence de l'organisation. Peut présenter sa candidature tout adhérent à jour de ses cotisations et mandaté par son organisation. Les représentants territoriaux de la CGPME et les fédérations professionnelles adhérentes, soit environ 300 personnes, éliront le président de la CGPME le 21 janvier, pour cinq ans. Pour l'heure, aucun candidat ne s'est déclaré pour faire face à Jean-François Roubaud , président depuis octobre 2002, réélu en janvier 2005 et candidat à sa réélection. Il est mandaté par la Fédération française du bâtiment.

La Tribune 20 novembre 2009

Les jeunes patrons plutôt sereins sur les salaires

Selon le baromètre CJD-« La Tribune »-BFM Radio, le dialogue social est un sujet sensible pour les jeunes dirigeants.

Après un quasi-gel des salaires cette année, les jeunes dirigeants ne craignent pas un retour des revendications salariales en 2010. C'est ce que révèle le baromètre CJD-« La Tribune »-BFM Radio de novembre, qui montre que 46,9 % des jeunes dirigeants (*) sont dans cette situation. Pour le Centre des jeunes dirigeants (CJD), ce chiffre s'explique par le fait que « les rémunérations sont un sujet traité de façon ouverte et régulière » par les jeunes patrons. L'étude montre, en effet, que « 70 % d'entre eux traitent régulièrement de ce sujet et 78,9 % au moins une fois par an. Cela a été une excellente surprise », se félicite Gontran Lejeune, le président du CJD. Avant de pointer le fait que, en matière de rémunérations complémentaires, « la grande tendance à court terme des dirigeants va vers l'intéressement récompensant la performance individuelle et collective ».

« De vraies réticences »

Interrogés par ailleurs sur les discussions sur la représentation des salariés dans les petites entreprises, les jeunes dirigeants ont estimé (45,2 %) que ce n'était « pas réaliste », preuve que le sujet du dialogue social est « sensible », note le CJD, qui reconnaît qu'il « existe de fortes lacunes et de vraies réticences, même parmi les adhérents du CJD ». Pour Gontran Lejeune, « le dialogue social reste difficile, car il est basé sur l'idéologie ». Pour le fluidifier, il met en avant les propositions formulées en avril dernier par le CJD sur le sujet, comme celle de faire sauter les seuils dans les entreprises. Expérimentées sur le terrain, elles feront l'objet d'un « retour au printemps prochain », explique Gontran Lejeune.

21

Au chapitre de la gestion des emplois et des compétences, le baromètre montre par ailleurs que « 77 % des jeunes dirigeants ont une vision des RH à deux ans (22 % en ont même une à cinq ans), que 55 % ont un plan de formation, et que 70 % des entreprises vont au-delà de l'obligation légale », se félicite Gontran Lejeune, qui reconnaît toutefois que « la bête noire des entreprises, c'est le droit individuel à la formation (DIF) ». Isabelle Moreau

(*) 368 adhérents ont répondu au questionnaire entre le 26 octobre et le 16 novembre.